



Calcul de l'ancienneté / reprise d'ancienneté

Par ronec, le 24/02/2011 à 08:19

Bonjour,

Je voulais savoir comment calculer mon ancienneté.

J'ai travaillé 3 ans, il y a quelques années, dans le groupe dont fait partie l'entreprise qui m'a embauché en janvier 2010 et licencié en octobre 2010.

A partir de mon embauche cette dernière m'a payer une prime d'ancienneté sur tout mes bulletins de salaire jusqu'à mon licenciement et elle m'a également payé une indemnité légale de licenciement équivalente à 3 ans + 9 mois (prime indiquée sur l'attestation pôle-emploi).

Dans ses conditions, est ce que je peux tabler sur cette ancienneté de 3 ans + 9 mois pour évaluer mes demandes devant les prud'hommes?

Je précise que cette ancienneté a également été reconnue par le service juridique de pôle-emploi.

Merci d'avance pour vos réponses.